CONCOURS

« Notre région, notre passion »

Règlement de participation

Le Concours **« Notre région, notre passion »** (le « **Concours** ») se déroule dans les Magasins IGA suivants :

- IGA #8548 situé au 2605, rue d'Annemasse, Boisbriand (QC) J7H 0A5;

- IGA #8033 situé au 450, rue Blainville Est, Ste-Thérèse (QC) J7E 1N9;

- IGA #399 situé au 220, rue Saint-Charles, Ste-Thérèse (QC) J7E 2B4;

Ils sont identifiés ici comme les « **Magasins Participants** » (chacun un « **Magasin Participant** »). Le Concours est organisé par les IGA #8548, 8033 et 399 les « Supermarchés Jacques Daigle Inc. » (l' « **Organisateur du Concours** »).

Le Concours débute le 16 octobre à l'ouverture des Magasins Participants et se poursuit jusqu'au 10 décembre à la fermeture des Magasins Participants (la « **Période du Concours** »).

1. ADMISSIBILITÉ

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CONCOURS, vous devez :

- être un résident du Québec; et

- avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province respective de résidence au moment de votre participation au Concours;

EXCLUSIONS : Les employés, représentants et/ou agents de l'Organisateur du Concours, de leurs sociétés mères, filiales ou affiliées, des magasins IGA, des ambassadeurs et influenceurs d'IGA, des Fournisseurs des Prix et de leurs agences de publicité ou de promotion, des Commanditaires Présentateurs ainsi que de toute autre

entité participant à la conception, à la production, à la mise en oeuvre, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « **Parties concernées** »), ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel Participant exclu est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate (chacun, un « **Participant exclu** »). Pour les fins du Règlement du Concours (le « **Règlement** »), le terme « famille immédiate » englobe le père, la mère, le frère, la soeur, l'enfant, le mari, la femme ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait d'un Participant exclu.

Pour fins de clarté, un Participant admissible qui n'est pas un Participant exclu est ci-après désigné comme un « **Participant** ».

Chaque participant doit participer exclusivement en son nom et agissant à son seul bénéfice personnel.

2. COMMENT PARTICIPER

2.1 PRIX EN MAGASIN

PARTICIPATION AVEC ACHAT

À l'achat de chaque tranche de 25$, le participant recevra un coupon de participation (25$ = un coupon, 50$ = deux coupons, etc…) . Ce coupon offrira une chance de participer au concours pour gagner l'un des 91 prix.

En soumettant une Participation avec achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Demande de participation avec achat de ce Règlement.

Les Demandes de participations sans achat et les Participations avec achat sont collectivement désignées comme les « **Participations** ».

3. PRIX ET VALEUR AU DÉTAIL APPROXIMATIVE

Il y aura quatre-vingt-onze (91) Prix à gagner dans le cadre de ce Concours.

PRIX

Lister les prix et leur valeur ici :

Lot	Partenaire	Valeur	Détaillé
1	**Petit Théâtre du Nord (PTDN)**	250$	Certificat
2	**PTDN**	250$	Certificat

3	**PTDN**	250$	Certificat
4	**PTDN**	250$	Certificat
5	**PTDN**	250$	Certificat
6	**PTDN**	250$	Certificat
7	**PTDN**	250$	Certificat
8	**PTDN**	250$	Certificat
9	**PTDN**	250$	Certificat
10	**PTDN**	250$	Certificat
11	**Chambre de commerce et industrie Thérèse-de Blainville (CCITB)**	500$	• 25$ Boston Pizza • 25$ Saucisses etc. • 25$ Félix & Norton • 25$ Zibo • 50$ Practisanté • 50$ Studio MOOV • 50$ neuf-vingt-cing • 50$ L'Urlu • 100$ SteakHouse • 100$ Bouclair
12	**CCITB**	500$	• 25$ Zibo • 25$ Vertigo • 25$ Félix & Norton • 25$ confidences chocolat • 50$ Lica Wear • 50$ Revenge Boneka • 50$ Shaker • 50$ neuf-vingt-cinq • 100$ steakhouse • 100$ Physiothérapie Boisbriand
13	**CCITB**	525$	• 25$ Boston Pizza • 25$ confidences chocolat • 50$ Félix & Norton • 50$ Cage aux sports • 50$ Kameleon Atelier MRKT • 50$ Shaker • 50$ Revenge Boneka • 100$ Physiothérapie boisbriand • 125$ Chez Lionel
14	**CCITB**	525$	• 25 $ Félix & Norton • 25$ Vertigo • 25$ boston Pizza

			• 25$ Saucisses etc. • 50$ Casa Grecque • 50$ Studio MOOV • 50$ Cage aux sports • 50$ L'Urlu • 100$ Physiothérapie Boisbriand • 125$ Poulet Rouge
15	**CCITB**	550$	• 25 $ confidence chocolat • 25$ Zibo • 25$ boston Pizza • 25$ Saucisses etc. • 50$ Jardin Dion • 50$ Studio MOOV • 100$ Practisanté • 250 Jacks Astor's
16	**CCITB**	550$	• 50$ boston Pizza • 50$ Saucisses etc. • 50$ L'Urlu • 50$ Jardin Dion • 100$ Bouclair • 100$ Steakhouse • 150$ Asteur
17	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an (Modalités disponible sur le site web de Crunch Fitness; idem pour tous les abonnements)
18	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
19	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
20	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
21	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
22	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
23	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
24	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
25	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
26	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
27	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
28	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an

29	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
30	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
31	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
32	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
33	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
34	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
35	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
36	**Crunch fitness**	550$	Abonnement summum d'un an
37	**CCITB**	575$	• 125$ Ongle Majestic • 125$ Poulet Rouge • 325$ Suzie paquette
38	**Odyscène**	582$	Lot 4 de billets pour différents spectacles : Après seulement 32 ans d'absence sur scène – 2 Flambant nue – 2 Ça change toute – 2 Est-ce que quelqu'un me voit ? – 2 Mâle alpha – 2 Avie d'ébullitioin - 2
39	**CCITB**	590$	• 25 $ confidence chocolat • 25$ Félix & Norton • 25$ boston Pizza • 25$ Saucisses etc. • 50$ Kamelon atelier market • 50$ Revenge Boneka • 50$ Lica Wear • 50$ neuf-vingt-cinq • 100$ les allumées • 190$ Crux
40	**CCITB**	590$	• 25 $ confidence chocolat • 25$ Vertigo • 25$ boston Pizza • 25$ Saucisses etc. • 50$ Jardin Dion • 50$ Kameleon Atelier MRKT • 50$ Studio MOOV • 50$ neuf-vingt-cinq • 100$ les allumées • 190$ Crux

41	**CCITB**	590$	• 25$ Félix & Norton • 25$ Saucisses etc. • 50$ Boston pizza • 50$ L'Urlu • 50$ Casa Grecque • 50$ Shaker • 50$ Cage aux sports • 100$ Practisanté • 190$ Crux
42	**CCITB**	595$	• 25$ Boston Pizza • 25$ Saucisses etc. • 50$ Jardins Dion • 50$ Shaker • 95$ L'Essentia massothérapie • 100$ Bouclair • 250 Shop Santé
43	**Odyscène**	604$	Lot 3 de billets : Gala comédie star – 2 Michel Fugain – 2 En feu – 2 Garou solo – 2 Champion - 2
44	**CCITB**	645$	• 25$ Jardin Dion • 25$Félix & Norton • 50$ Boston Pizza • 50$ confidences chocolat • 50$ Casa Grecque • 50$ Kameleon Atelier MRKT • 50$ Lica Wear • 95$ L'Essentia massothérapie • 250 microtel
45	**Odyscène**	656$	Lot 1 de billets : Verdict II – 2 Remasterisé – 2 Michel Fugain – 2 Garou solo – 2 Champion -2
46	**Odyscène**	678$	Lot 2 de billets : Après seulement 32 ans d'absence sur scène – 2 Gala comédie star – 2 Est-ce que quelqu'un me voit ? – 2 Mâle alpha – 2 Fallait pas dire ça – 2 En feu – 2

			Se laisser aller - 2
47	**CCITB**	700$	• 25$ Felix & Norton • 25$ vertigo • 25$ zibo • 25$ confidences chocolat • 50$ casa grecque • 50$ revenge boneka • 100$ bouclair • 150$ asteur • 250$ microtel
48	**CCITB**	850$	• 25$ zibo • 25$ confidences chocolats • 50$ cage aux sports • 50$ shaker • 50$ Lica Wear • 50$ Neuf-vingt-cinq • 50$ studio MOOV • 125$ majestic ongle • 100$ les allumés • 100$ physiothérapie boisbriand • 100$ steakhouse st-charles • 125$ chez lionel
49	**CCITB**	895$	• 25$ vertigo • 25$ Felix & Norton • 25$ confidences chocolats • 25$ jardin Dion • 25$ saucisses etc. • 50$ Lica Wear • 50$ cage aux sports • 50$ Kameleon Atelier MRKT • 50$ Casa Grecque • 50$ Revenge Boneka • 50$ L'Urlu • 75$ Boston Pizza • 95$ l'Essentia massothérapie • 100$ steakhouse • 100$ bouclair • 100$ physiothérapie boisbriand
50	**CCITB**	900$	• 3 mois suivi personnalisé journey entraînement (Modalités disponible sur le site web de journey entraînement)
51	**IGA**	1000$	Certificat cadeau (Valide uniquement chez IGA Daigle, idem pour tous les certificats)
52	**IGA**	1000$	Certificat cadeau

53	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
54	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
55	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
56	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
57	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
58	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
59	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
60	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
61	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
62	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
63	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
64	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
65	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
66	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
67	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
68	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
69	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
70	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
71	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
72	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
73	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
74	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
75	**IGA**	1000$	Certificat cadeau
76	**Brandsource Desroches**	1000$	Certificat cadeau
77	**Brandsource Desroches**	1000$	Certificat cadeau

78	**Brandsource Desroches**	1000$	Certificat cadeau
79	**Brandsource Desroches**	1000$	Certificat cadeau
80	**Brandsource Desroches**	1000$	Certificat cadeau
81	**Armada**	1050$	- chandail de l'armada signé par Villeneuve, Carbonneau, Zonon et Gill (300$) - glacière sac à dos armada de marque under armour(150$) - 500$ chez club piscine - 100$ au restaurant le shaker
82	**Armada**	1050$	- chandail de l'armada signé par Villeneuve, Carbonneau, Zonon et Gill (300$) - glacière sac à dos armada de marque under armour(150$) - 500$ chez club piscine - 100$ au restaurant le shaker
83	**Armada**	1050$	- chandail de l'armada signé par Villeneuve, Carbonneau, Zonon et Gill (300$) - glacière sac à dos armada de marque under armour(150$) - 500$ chez club piscine - 100$ au restaurant le shaker
84	**Armada**	1050$	- chandail de l'armada signé par Villeneuve, Carbonneau, Zonon et Gill (300$) - glacière sac à dos armada de marque under armour(150$) - 500$ chez club piscine - 100$ au restaurant le shaker
85	**Armada**	1050$	- chandail de l'armada signé par Villeneuve, CarbonneauZonon et Gill (300$) - glacière sac à dos armada de marque under armour(150$) - 500$ chez club piscine - 100$ au restaurant le shaker
86	**Le Blainvillier**	1265$	Quatuors cadeau : valide pour 4 personnes, voiturettes incluses (N'importe quel parcours, et sur disponibilité)
87	**Le Blainvillier**	1265$	Quatuors cadeau : valide pour 4 personnes, voiturettes incluses (N'importe quel parcours, et sur disponibilité)

88	**Agence le Faubourg**	2500$	Crédit voyage – Applicable sur tous les forfaits (exclusion billets d'avion seul)
89	**Agence le Faubourg**	2500$	Crédit voyage - Applicable sur tous les forfaits (exclusion billets d'avion seul)
90	**Le Blainvillier**	2870$	Remise d'une clinique expérience Top Tracer 5 à 7 : valide pour 16 personnes, conseils de professionnels, cocktail et consommations sur place, plaisir garanti
91	**Volkswagen**	29 450$ plus tx	Jetta – Trendline blanche - 2025

La valeur totale approximative du Prix de ce Concours est de cent un mille deux cents dollars (101 200 $ CAD).

Le Prix sera remis au gagnant par le Fournisseur de Prix.

REMARQUES SUR LES PRIX

GÉNÉRALITÉS. Il est possible que le Prix ne soit pas identique aux photos et images utilisées dans le matériel publicitaire et promotionnel du Concours, notamment les publicités imprimées, les sites Internet et la bannière publicitaire électronique. Chaque Prix doit être accepté (i) « TEL QUEL », SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE, expresse ou implicite, et (ii) ne peut être ni modifié, ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent. Le Prix sera décerné uniquement à la personne dont le nom complet est inscrit sur le formulaire d'exonération. Aucune substitution de Prix ne sera possible. La différence entre la valeur approximative du Prix et la valeur réelle du Prix lorsqu'il est remis au gagnant ne sera pas attribuée.

CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

Une Partie concernée ou son représentant désigné tentera au moins deux (2) fois de communiquer, par courriel ou par téléphone, avec le Participant sélectionné, au moyen des coordonnées indiquées sur le Bon de participation, dans les sept (7) jours ouvrables suivant la Date du Tirage, le 11 décembre 2025. Il est de la responsabilité de chaque Participant de s'assurer que les données indiquées soient à jour. Si quarante-huit (48) heures après la Date de première communication il s'est avéré impossible de joindre le Participant sélectionné, ou si l'avis qu'on lui a envoyé est retourné avec la mention non livrable, le Participant en question sera, à la discrétion exclusive des Organisateurs du Concours, disqualifié et perdra tous ses droits au Prix en cause. En pareil cas, les Organisateurs du Concours se réservent le droit, à leur discrétion exclusive et si le temps

le permet, de sélectionner au hasard un autre Participant admissible parmi le reste des Participations admissibles (le cas échéant, les dispositions énoncées dans la présente section s'appliqueront au nouveau Participant sélectionné).

AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉ COMME GAGNANT D'UN PRIX, chaque Participant sélectionné devra :

- répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique;

- dûment compléter et signer le Formulaire d'exonération en lien avec le Prix, et devra retourner le Formulaire d'exonération dans un délai de vingt-quatre (24) heures à partir de la réception du Formulaire d'exonération, le tout selon les instructions transmises par l'Organisateur du Concours ;

- consentir à ce que son nom, son adresse, sa voix, son image, ses déclarations en lien avec le Concours, ainsi que toute photographie, vidéo, captation et/ou tout tournage, puissent être publiés, reproduits ou autrement utilisés par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, ou en son nom, à des fins de publicité ou autre usage promotionnel ou commercial effectué par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, dans n'importe quel médium existant ou futur, y compris les médias imprimés, la radio, la télédiffusion et Internet, le tout sans autre avis, rémunération additionnelle, ni droit de regard de sa part;

- sur demande, fournir une pièce d'identité avec photo.

S'il est impossible de contacter le Participant sélectionné de la manière décrite à la rubrique « CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS », si le Participant sélectionné a) donne une réponse inexacte à la question réglementaire de mathématique; b) omet de retourner le Formulaire d'exonération dûment rempli et signé dans le délai prescrit; c) ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le Prix tel qu'il est attribué pour quelque raison que ce soit; et/ou d) est jugé avoir enfreint le présent Règlement (tel que déterminé par l'Organisateur du Concours à son entière discrétion), il sera disqualifié (et renoncera au Prix) et l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner de façon électronique et aléatoire un nouveau Participant au hasard parmi les Participations restantes au Tirage (le cas échéant, les dispositions énoncées dans le présent paragraphe s'appliqueront au nouveau Participant sélectionné). Limite d'un (1) Prix par Participant par ménage durant la Période du Concours.

CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner un Prix en magasin dépendent du nombre de Participations éligibles reçues au moment du Tirage, par les Magasins Participants, pendant la Période du Concours, conformément au présent règlement.

4. CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les Participations deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours. Le Concours est soumis à toutes les lois et à tous les Règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le Concours est régi par les lois du Québec et les lois du Canada applicables à cet égard, est assujetti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables et est nul là où la loi l'interdit.

Les décisions de l'Organisateur du Concours sont finales et sans appel pour toutes les questions liées à ce Concours, y compris toute décision portant sur la validité ou la disqualification de Participations ou de Participants. En participant à ce Concours, vous acceptez d'être juridiquement lié aux modalités du présent Règlement. TOUTE PERSONNE JUGÉE AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT S'EXPOSE, EN TOUT TEMPS, À LA DISQUALIFICATION, À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours (ou de modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, en raison d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'un trafiquage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause.

Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de ce Concours (à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours) contrevient au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi. L'Organisateur du Concours, se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, de quelque façon que ce soit, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, quelle qu'elle soit, ou pour toute autre raison, et ce, sans avis préalable ni obligation. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de faire passer un autre test d'aptitude, s'il le juge approprié, selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de modifier sans préavis l'échéancier du Concours ou l'une ou l'autre des dates indiquées dans le présent Règlement, lorsque nécessaire, afin de pouvoir vérifier la conformité de tout Participant ou de toute Participation au présent Règlement, ou encore en raison de problèmes techniques ou en toutes circonstances qui, de l'avis de l'Organisateur du Concours et à sa discrétion exclusive, risquent de nuire à la bonne administration du Concours en conformité avec le présent Règlement, ou pour toute autre raison.

Par le simple fait de participer à ce Concours, chaque Participant autorise l'Organisateur du Concours et ses mandataires et/ou représentants à conserver, à partager et à utiliser

les renseignements personnels qu'il a fournis dans sa Participation par l'entremise des informations contenues sur le coupon de participation, uniquement aux fins de l'administration du Concours et de la remise du Prix, y compris, sans s'y limiter, pour communiquer avec le Participant à propos du Concours et sa Participation. Vous pourrez aussi recevoir des communications additionnelles de la part de l'Organisateur du Concours et/ou des tiers partenaires (selon le cas) à propos de leurs produits, services, prochains Concours et offres promotionnelles si vous consentez à recevoir ces communications sur le site Web du Concours. Vous pourrez en tout temps, pendant ou après le Concours, renoncer au consentement que vous avez accordé pour recevoir des communications additionnelles en suivant les directives de désabonnement disponibles dans lesdites communications.

Il est possible de consulter le présent Règlement du Concours au comptoir de service de chaque Magasin Participant. Le nom des gagnants du Concours seront disponible au comptoir de service de chaque Magasin Participant au plus tard dans les soixante (60) jours suivant le Tirage (le 11 décembre 2025) et ce pour une période minimale de dix (10) jours.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement en version française et les déclarations ou d'autres énoncés contenus dans les documents du Concours, y compris, la Participation, le site Web, la version anglaise du présent Règlement et/ou le matériel publicitaire sur le lieu de vente, la publicité télévisée, imprimée ou diffusée en ligne, les modalités de la version française du présent Règlement auront préséance dans la mesure où la loi le permet.

Le présent Concours n'est pas géré ou parrainé par Sobeys Capital Incorporée. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le Concours doit être soumis à l'Organisateur du Concours et non à Sobeys Capital Incorporée ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'Organisateur de ce Concours. Toutes demandes au sujet du Concours doivent être adressées à l'Organisateur du Concours.

En participant au Concours et à titre de condition d'acceptation du Prix, vous, vos héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit, libérez et dégagez à jamais de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, les Commanditaires Présentateurs et les Fournisseurs du Prix, et chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, successeurs, mandataires, agents, conseillers, franchisés, actionnaires, partenaires, représentants, leurs agences de publicité, de promotion et d'exécution et chacun de leurs employés respectifs, les dirigeants, administrateurs, mandataires et représentants (collectivement, les « Parties Renonciataires »), contre toute perte, dommage (y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs), droits, réclamations, actions, les causes d'action, les blessures corporelles, les dommages matériels ou le décès, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts et responsabilités de toute nature, y compris les frais juridiques sur une échelle d'indemnisation substantielle, ci-après appelée

« Réclamations » et y compris, sans s'y limiter, toute Réclamation découlant d'un acte de négligence des Parties Renonciataires, que vous avez maintenant, ou que vous pourriez avoir par la suite contre les Parties Renonciataires directement ou indirectement résultant ou découlant : (i) de la participation au Concours, votre participation et/ou l'attribution, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'utilisation abusive ou la jouissance d'un Prix, et, le cas échéant, le déplacement, la préparation ou la participation à un événement ou à une activité liée au Prix; ou (ii) les droits de publicité accordés à l'Organisateur du Concours. Vous reconnaissez expressément que vous comprenez qu'il peut y avoir des risques graves de blessures corporelles, de décès ou de dommages matériels associés à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation et/ou à l'utilisation abusive du Prix et à la participation à tout événement ou participation à certaines activités liées au Prix, et vous assumez volontairement ces risques. Vous acceptez également d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Parties Renonciataires de toute Réclamation relative à ce qui précède.